

Les établissements et les salariés de l'enseignement privé non lucratif ont été fortement impactés par les transformations rapides des organisations du travail, en lien notamment avec les usages du numérique (développement des outils de communication, des logiciels et plateformes, etc.).

Afin de mieux comprendre et accompagner ces transformations, les **représentants des employeurs et des salariés** de l'enseignement privé non lucratif s'engagent dans une démarche sur la thématique du **droit à la déconnexion** visant à :

- Etablir un état des lieux du droit à la déconnexion dans la branche,
- Mieux comprendre les réalités et enjeux spécifiques liés aux différentes situations,
- Elaborer et diffuser des outils d'information et de sensibilisation sur cette thématique au sein des établissements, à destination des salariés, des personnels encadrants et des chefs d'établissements.

Cette démarche s'appuie notamment sur :

- une **enquête en ligne à destination des salariés de droit privé** travaillant dans les établissements de la branche : https://www.sphinxonline.com/surveyserver/s/cabinets-tlc-actehis/DroitdeconnexionSalaries/Enregistrement_auto.htm
- et **une autre à destination des chefs d'établissement** ou d'une personne à qui ils délèguent la réalisation de cette enquête (responsable des ressources humaines, etc.) : https://www.sphinxonline.com/surveyserver/s/cabinets-tlc-actehis/EPNL_Droit_deconnexion_etablissement/Enregistrement_auto.htm

*Afin de garantir la **confidentialité** et l'**anonymat** des éléments recueillis, la réalisation de cette démarche est confiée aux cabinets Thomas Legrand Consultants et Actéhis.*

Afin de garantir la **représentativité** de ces enquêtes, nous vous invitons à participer à l'enquête « établissement » et à diffuser largement l'enquête « salarié » auprès des salariés de droit privé de votre établissement. Un mail d'accompagnement type est à votre disposition si vous le souhaitez pour diffuser l'enquête « salarié » auprès des salariés :

[Mail d'accompagnement – salarié](#) Télécharger

Chers collègues des Udogec, Urogec, DDEC, organisations patronales et syndicales, nous vous invitons à diffuser largement ces enquêtes auprès de vos adhérents soit en relayant la présente lettre d'actu-social, soit en les diffusant par mail. Un mail d'accompagnement type est à votre disposition pour cela :

[Mail d'accompagnement – établissement](#) Télécharger

Nous vous remercions par avance de votre précieuse contribution, et à lundi prochain pour notre première lettre d'actu-social de l'année 2023-2024 !

